

La Carte HORIZON

1^{re} demande Duplicata Renouvellement **(conservez votre carte à puce)**

Indiquer le motif du duplicata :



PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM (MARITAL) :

NOM de jeune fille :

PRENOMS :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse : chez Mme Mlle M.

Photographie
(1^{re} demande
ou duplicata)
(à coller)

Votre situation actuelle (**Demandeur d'emploi, R.S.A., A.A.H. etc...**) :

Votre revenu mensuel global actuel (personnel) : **(en Euros)**

**JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES RECENTES DE MA SITUATION (DE MOINS DE 3 MOIS)
FIGURANT AU VERSO DE L'IMPRIME**

Je m'engage sur l'honneur à signaler au Conseil Général tout changement qui interviendrait dans ma situation et à lui remettre ma carte de transport dès la reprise d'une activité salariée ou le recouvrement d'un revenu supérieur à 70% du SMIC net.

Fait à le.....
(signature du demandeur)

PARTIE A REMPLIR PAR L'ORGANISME INSTRUCTEUR

Le demandeur sollicite l'attribution de la carte HORIZON en qualité de (préciser la catégorie d'ayant-droit) :

(joindre la copie des pièces récentes demandées au verso, établie d'après originaux)

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA FAIRE L'OBJET DE LA DELIVRANCE DE LA CARTE
TOUS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE RECENTS (MOINS DE 3 MOIS) ET A JOUR**

Nombre de pièces jointes :

OBSERVATIONS : Dans le cas de personnes relevant de situations particulières non spécifiquement visées au verso : le demandeur se trouve dans la situation ci-dessus décrite, qui justifie l'attribution de la carte HORIZON :

Fait à le.....
Cachet de l'organisme transmetteur **NOM ET QUALITE (coordonnées téléphoniques)**
de la personne ayant réceptionné le dossier

Dossier à transmettre au : **CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**
Direction des Transports Terrestres - Service des Usagers des Transports
Esplanade Charles-de-Gaulle 33074 Bordeaux Cedex
Tel : 05.56.99.33.33 Fax : 05.56.99.35.91 site : www.gironde.fr

NOTICE EXPLICATIVE

LA CARTE HORIZON

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

En leur offrant la possibilité de voyager sur tout le réseau TransGironde sans limitation, avec une réduction de 90 %, la **carte HORIZON** entend rendre accessible à tous les Girondins le transport et l'accès légitime aux dispositifs d'aide et d'insertion sociale (formation, recherche d'emploi, etc...)

CONDITION D'OCTROI : Revenu mensuel personnel ou familial inférieur à 70% du SMIC net.

LA NOUVELLE CARTE HORIZON À PUCE

La **procédure de renouvellement de la carte HORIZON** reste **inchangée**. Chaque année, vous transmettez l'ensemble des pièces à fournir, pour justifier de votre situation. Cependant, vous **CONSERVEZ** votre carte à puce. Après instruction de votre dossier par le Conseil Général, il vous suffit de valider votre carte dans un car TransGironde ; elle sera automatiquement mise à jour lors de cette opération.

IMPORTANT : Veuillez conserver le courrier signé de Monsieur le Président du Conseil Général



NE PAS RETOURNER LA CARTE HORIZON À PUCE

CETTE CARTE EST VALABLE 4 ANS
MAIS SON RENOUVELLEMENT EST ANNUEL



Le demandeur, domicilié en Gironde, devra justifier de sa situation au moyen des documents :

PIECES A FOURNIR

- 1 photo d'identité pour la première demande ou un duplicata
- 1 justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, certificat d'hébergement, etc.)
- 1 justificatif de ressources ou d'absence de ressources mensuelles récent (moins de 3 mois) :
 - Photocopie du contrat (apprentissage, formation, emplois divers, etc.) ou dernier bulletin de salaire
 - Notification de rejet ou de paiement du Pôle Emploi
 - Attestation de paiement de l'organisme prestataire (C.A.F., etc.) de l'allocation sociale (R.S.A., A.A.H., Allocation veuvage, Minimum vieillesse, Pension d'invalidité, etc.)
- **Dernier avis d'imposition** (ou celui des parents en cas de rattachement fiscal)

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA FAIRE L'OBJET DE LA DELIVRANCE DE LA CARTE
TOUTS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE RECENTS (MOINS DE 3 MOIS) ET A JOUR

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Le présent formulaire, accompagné des pièces justificatives récentes requises, sera déposé au choix :

- au Service d'Action Sociale de la Mairie du domicile
- à la Maison Départementale Sociale d'Insertion dont vous dépendez
- à la Mission Locale (ou tout autre Centre Social)

L'organisme instructeur sollicité transmettra votre dossier au Conseil Général qui l'instruira et vous adressera votre **carte HORIZON** en retour. Vous pouvez également transmettre directement votre demande dûment complétée accompagnée des pièces justificatives au Conseil Général.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU :

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Direction des Transports Terrestres - Service des Usagers des Transports

Esplanade Charles-de-Gaulle - 33074 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.99.33.33 - poste 38.47